



SOLIDARITÉ

DIGNITÉ

PERTE DE LOGEMENT

COUP DU SORT

« Parce que les **situations de crise** touchent toujours plus de ménages, la Fondation USPI Vaud aide les personnes qui vivent des **difficultés financières passagères** à **conserver le logement** dont elles sont locataires. »

[www.fondationuspi-vaud.ch](http://www.fondationuspi-vaud.ch)



fondation uspi  
vaud



## POUR LA PLUPART DES MÉNAGES, LE LOYER REPRÉSENTE UNE PART IMPORTANTE DU REVENU MENSUEL

Lorsque survient un événement imprévisible tel que rupture familiale ou perte d'emploi, le locataire peut se trouver subitement confronté à des difficultés de paiement de son loyer. Bien que passagère, cette situation de crise peut dès lors conduire, en cas de défaut de paiement du loyer, à une potentielle résiliation de bail.

Conscients des conséquences dramatiques que peut représenter un tel scénario pour les personnes en situation de crise passagère, les membres de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud (USPI Vaud) ont décidé de s'unir en créant la Fondation USPI Vaud.

## SOLIDAIRES CONTRE UN COUP DU SORT

La Fondation USPI Vaud a pour but de permettre à des personnes individuelles ou à des familles qui connaissent des difficultés financières dans le cadre d'une situation de crise temporaire, de conserver le logement dont elles sont locataires. La Fondation octroie une aide sous forme de don ou d'avance remboursable. Son soutien est limité dans le temps, l'objectif étant d'éviter l'expulsion de locataires capables de redresser leur situation dans un bref délai.

La Fondation USPI Vaud place la dignité de l'individu et des familles au cœur de ses préoccupations. Dans un contexte économique et social en perpétuel mouvement, il n'est pas rare de constater que des ménages qui bénéficiaient alors d'une situation financière équilibrée, subissent soudainement et en raison d'événements exceptionnels, les conséquences d'une réduction de leurs revenus pouvant conduire à des situations dramatiques.

Pour réaliser sa mission, la Fondation s'appuie sur la solidarité et le soutien des membres de l'USPI Vaud (régies et professionnels de l'immobilier) et de toute personne désireuse d'adhérer à cette chaîne de solidarité.

La Fondation USPI Vaud est une institution d'utilité publique sans but lucratif.

## À QUI S'ADRESSE LA FONDATION ?

La Fondation USPI Vaud s'adresse aux locataires résidant principalement dans le canton de Vaud, dont le bail a été résilié pour défaut de paiement au sens de l'article 257d alinéa 2\* du Code des Obligations, et dans le cadre d'une situation de crise momentanée.

La Fondation traite les demandes d'aide selon un cadre et des conditions prédéfinis. Les logements de luxe et ceux qui dépassent les besoins ordinaires de leurs locataires sont exclus.

## QUEL SOUTIEN OFFRE LA FONDATION ?

Le soutien offert par la Fondation a pour but d'éviter que les locataires capables de redresser rapidement leur situation ne soient expulsés de leur logement pour défaut de paiement du loyer. Ces aides sont par conséquent limitées dans le temps.

De manière générale, les aides octroyées par la Fondation représentent au maximum trois mois de loyer. Elles sont directement versées au bailleur ou à son représentant. Dans certains cas, un plan de remboursement peut être convenu avec le bénéficiaire.

\* Article disponible sous [www.fondationuspi-vaud.ch/257d](http://www.fondationuspi-vaud.ch/257d)

# DEMANDE D'AIDE

Les personnes qui souhaitent bénéficier du soutien de la Fondation peuvent effectuer leur requête au moyen du formulaire à télécharger sur le site [www.fondationuspi-vaud.ch](http://www.fondationuspi-vaud.ch).

La demande doit être accompagnée d'une copie des documents d'identité, du contrat de bail, des avenants, de la notification de résiliation de bail et d'un extrait de l'Office des poursuites du lieu du domicile actuel.

La décision d'octroi ou de refus de l'aide relève de la libre appréciation des principaux critères ci-contre par le comité d'attribution de la Fondation. La décision n'indique pas de motifs et n'est sujette à aucun recours, ni contestation ou discussion.



## PRINCIPALES CONDITIONS D'OCTROI D'UNE AIDE DE LA FONDATION USPI VAUD

Le caractère ponctuel, momentané et imprévisible des difficultés financières faisant suite à un « coup du sort »

La difficulté à obtenir une aide de la part de proches (famille, cercle privé, etc.)

L'absence ou l'impossibilité momentanée d'utiliser des éléments de fortune

La taille du logement, la composition du ménage et le montant du loyer

## **Fondation USPI Vaud**

Case postale 150

1009 Pully

[info@fondationuspi-vaud.ch](mailto:info@fondationuspi-vaud.ch)

[www.fondationuspi-vaud.ch](http://www.fondationuspi-vaud.ch)

## **Compte bancaire**

**Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne**

**IBAN : CH81 0076 7000 H530 8148 9**

La Fondation USPI Vaud étant reconnue d'utilité publique, les dons qui lui sont versés sont déductibles des impôts à concurrence des limites prévues par les législations cantonales et fédérale en matière de droit fiscal suisse.

